

après la Pentecôte et les *Octaves* des fêtes sont effacés de la mémoire populaire ; mais on a inventé des *mois* qui prennent la place du cycle ecclésiastique, alors qu'ils devraient ne représenter que des dévotions de second ou de troisième plan. C'est ainsi que le beau linge damassé de l'Église a été remplacé par de la cotonnade.

La Liturgie Catholique
par D.-M. FESTUGIÈRE.

CONFRÉRIE DU TRÈS SAINT ROSAIRE

Procession du premier dimanche du mois

Q. Pourriez-vous nous éclairer sur la manière de faire chaque premier dimanche du mois, la Procession du Rosaire, de façon à gagner les indulgences ?

R. La procession du premier dimanche du mois n'est pas facultative ; suivant l'expression même de la S. Cong. des Ind., « elle doit être considérée comme essentielle à la Confrérie ».

Quand par suite de l'étroitesse du lieu et du concours des fidèles, la procession ne peut pas se déployer aisément à l'intérieur de l'Église, il suffit que le prêtre et ses clercs la fassent seuls.

Cette procession doit être présidée par le Directeur ou par un prêtre agréé du Directeur.

Les religieuses cloîtrées (comme aussi toutes les personnes vivant dans un institut d'où elles ne peuvent sortir à leur gré), peuvent faire cette procession dans leur chapelle et gagner toutes les indulgences qui sont attachées à ces pieux exercices.

Les confrères résidant dans des communautés où l'on ne fait pas cette procession, de même que toutes les personnes légitimement empêchées d'y assister là où elle se fait, peuvent gagner l'indulgence plénière en récitant un chapelet — le tiers du rosaire.

Quant au moment du jour où il convient de faire cette procession, il n'est pas fixé ; le Directeur doit choisir l'heure la plus convenable, dans quelques paroisses la procession a lieu avant ou après la messe, dans quelques autres elle est placée après les Vêpres et avant le salut du T. S. Sacrement.

Voici le cérémonial généralement suivi :

À l'heure marquée pour la procession, le Directeur, revêtu du surplis, de l'étole et de la chape blanches, se rend à l'autel de la Confrérie — préalablement orné — précédé du porte-croix et des acolytes. On ne se sert pas d'encens, non plus que d'un voile huméral. Arrivé à l'autel, tous se mettent à genoux, le porte-croix excepté ; au même moment les chantres entonnent les litanies de la T. Ste. Vierge ou quelque autre chant en son honneur.